Belinda PREVOST Signature numérique de Belinda PREVOST Date : 2026.09.21 12:22:02 +02'00'

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q10-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DCS/14-09-2026/Q10

Date de convocation : 8 septembre 2026

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme TRIOUX Sandrine, M. BONIFACE Didier, Mme THUILLEZ Martine, M. RIQUET Alain, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, Adjoints au Maire ; M. CHMIELEWSKI Dominique, Mme DRON Francine, M. MARIN Yves, Mme LECOU Karine, Mme LEMAIRE Maria, M. DECALION Ismaël, Mme DEMADE Betty, Mme LESECQUE Aurélia, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, Mme DHAUSSY Bérangère, M. BAUDOUX Aurélien, Mme FROMONT Virginie, M. DHAUSSY Brandon, M. COLLIN Denis Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
M. DEVIENNE Marc : procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique
M. CATENNE Patrice : procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. POULAIN Bernard
M. LEFEBVRE Jérôme : procuration à Mme DRON Francine
Mme DENIZON Violenne : procuration à Mme MATON Audrey
Mme DISDIER Mélanie : procuration à M. DHAUSSY Brandon
Mme LEFEBVRE Brigitte : procuration à M. COLLIN Denis

Membre absent :
Mme CHATELAIN Nathalie

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC : INSTITUT REGIONAL DE LA VILLE (IREV) – APPROBATION

Monsieur Alain RIQUET, Adjoint au Maire, expose :

L'IREV est l'un des 20 centres de ressources Politique de la Ville en France. Constitué en groupement d'intérêt public (GIP), il rassemble l'État, la Région Hauts-de-France, les intercommunalités et les communes pilotes des Contrats de Ville ainsi que les membres associés. Cette gouvernance traduit la

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q10-DE

place de l'IREV dans le dialogue inter-institutionnel autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale.

Ce groupement agit dans trois domaines principaux :

- l'animation du réseau des professionnels de la politique de la ville en Hauts-de-France via des évènements réguliers, des rencontres de réseaux, mais aussi la valorisation des savoirs-faire et l'organisation d'échanges d'expériences.
- La montée en qualification des acteurs locaux grâce à des cycles de qualification, journées et rencontres régionales, Pop-ups, Masterclass citoyenne, séminaires, visioconférence ;
- La capitalisation et la diffusion de savoirs et d'expériences inspirantes et innovantes dans les territoires (via les publications, le centre de documentation et la lettre d'information).

La Ville de Caudry a signé en date du 4 avril 2024 un Contrat de ville « Quartiers 2030 », s'inscrivant dès lors dans la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la ville. L'adhésion à ce GIP IREV permettrait à la commune de Caudry de bénéficier notamment :

- de l'expertise et de l'expérience de l'IREV afin de répondre aux enjeux stratégiques de la politique de la ville.
- d'un appui méthodologique et technique dans l'observation du quartier, l'évaluation de l'action publique et la co-construction avec les habitants.
- de permettre aux équipes et aux acteurs locaux d'accéder gratuitement à des cycles de formation visant une meilleure qualification, voire de recourir, dans le cadre de leurs activités ponctuelles rémunérées, à un accompagnement renforcé du territoire sur des formations ciblées.
- d'une information structurée (actualités réglementaires, territoriales) et de temps d'échanges et de qualification basés sur les savoirs-faire des territoires

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Caudry au GIP IREV, étant précisé que cette adhésion se matérialise par le versement d'une cotisation annuelle de 1 000 Euros TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tous les documents à intervenir dans ce cadre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Aurélien BAUDOUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

18 SEP. 2026

Annexe Q10
Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q10-DE

Contacter l'IREV

Institut Régional de la Ville (IREV)
Bât. Arboretum, 7ème étage
135 boulevard Paul PAINLEVE
59 000 LILLE

contact@irev.fr
Tél : 03.20.25.10.29

MODALITES D'ADHÉSION DES EPCI AU GIP IREV

2015

IREV
NORD-PAS DE CALAIS

La ville autrement...

C'est quoi le GIP IREV (Institut Régional de la Ville) ?

L'IREV a un statut juridique de GIP : Groupement d'Intérêt Public. Sont membres du groupement les membres fondateurs (Etat, Région), les membres associés (Conseil Général, Caisse des Dépôts, Association Régionale de l'Habitat,...), ainsi que les EPCI qui souhaitent y adhérer.

Par sa fonction de « centre de ressources politique de la ville », le groupement vise à offrir un espace de dialogue et d'échanges d'expériences, permettant d'outiller et d'informer les acteurs, de réfléchir et d'agir ensemble afin de qualifier l'action collective de la Politique de la ville sur l'ensemble du territoire régional.

L'IREV s'inscrit également dans plusieurs réseaux nationaux et régionaux :

- Réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville,
- Participation à des groupes de travail nationaux (sur l'ingénierie, sur le volet européen du contrat de ville, sur l'observation...),
- Réseau Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration (RECI),
- Contribution à des travaux régionaux (forum hybride, études de l'INSEE, séminaires et conférences...).

L'action de l'IREV se traduit chaque année, à partir de 2015, dans un programme d'action en trois volets :

1. Programme socle *Gratuit pour tous.* *Missions fondamentales.*	**2. Ateliers de qualification.** *Participation à 2 ateliers au choix inclus dans l'adhésion au GIP des EPCI, tarifés pour les EPCI non-adhérents.* Propositions 2015 :	**3. Activités ponctuelles rémunérées.** *A la demande.* *Dans la mesure du possible (calendrier/moyens humains).* *En complémentarité de l'offre existante (CNFPT, appui méthodologique Région...).*
Site internet, newsletter, centre de documentation... 3 journées régionales. Animation de réseau (chefs de projet politique de la ville...). Participation de l'IREV aux réseaux et travaux nationaux et régionaux.	Le pilier développement économique du contrat. Le volet européen du contrat (ITI). Egalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations. La participation des habitants. L'observation, le suivi et l'évaluation du contrat.	Accompagnement renforcé de territoires (visant leur autonomie). Formations (la politique de la ville...)

Pourquoi adhérer à l'IREV ?

- Un EPCI adhérent à l'IREV peut faire participer gratuitement les acteurs de son territoire à 2 cycles de qualification par an (voir 2ème volet du programme d'action ci-contre). Chaque atelier de qualification comprend au moins 4 journées mixant cadrage théorique, apports d'expertise, échanges d'expériences, travaux collectifs. Les ateliers visent la montée en compétences des participants, la transformation des pratiques professionnelles et la facilitation de la coordination locale. (*exemple : formalisation du pilier développement économique du contrat de ville*).

- Un EPCI adhérent participe aux assemblées générales du GIP IREV (2 à 3 fois par an), lieu de dialogue et de validation du programme d'actions de l'IREV. Le collège des EPCI dispose d'une voix lors des délibérations.

- Un EPCI adhérent peut tirer profit du réseau régional et national de l'IREV (valorisation des travaux menés, des outils créés, des résultats obtenus par la collectivité...).

Comment adhérer à l'IREV ?

- Pour bénéficier des droits des adhérents, l'EPCI doit prendre une délibération actant son adhésion au GIP. En attendant la délibération, une lettre d'intention du Président ou Vice-Président à la Politique de la ville de l'intercommunalité permettra aux techniciens de participer aux premières séances de l'atelier de qualification.

- Tarifs d'adhésion (selon la population totale de l'EPCI)

+ de 5000 habitants	1000€
+ de 50 000 habitants	2500€
+ de 100 000 habitants	5000€
+ de 300 000 habitants	20 000€

- Nous vous invitons à prendre contact avec Morgane PETIT, Directrice de l'IREV, afin d'avoir plus de précisions.
Tél : 03.20.25.10.29

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q10-DE

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q10-DE

L'IREV est l'un des 20 centres de ressources Politique de la ville en France. Son territoire d'action : l'ensemble des contrats de ville des Hauts-de-France. Constitué en GIP (groupement d'intérêt public), l'IREV rassemble l'Etat, la Région Hauts-de-France, les intercommunalités et communes pilotes des contrats de ville ainsi que des membres associés*. Cette gouvernance traduit la place de l'IREV dans le dialogue inter-institutionnel autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale.

L'IREV agit dans trois domaines principaux :

- l'animation du réseau des professionnels de la Politique de la ville en Hauts-de-France via des évènements réguliers, rencontres de réseau, mais aussi la valorisation des savoir-faire et l'organisation d'échanges d'expériences ;
- la montée en qualification des acteurs dans les quartiers grâce à des cycles de qualification, journées régionales, Pop-Ups, Masterclass citoyenne ;
- la capitalisation et la diffusion de savoirs et d'expériences inspirantes et innovantes dans les territoires (via les publications, le centre de documentation, les actualités web et la lettre d'information).

Gouvernance / Composition du GIP

Les membres du GIP sont depuis 2015 répartis en trois collèges :

- le **collège des membres fondateurs** est composé des représentants de l›**Etat** et du **Conseil régional Hauts-de-France** ;

- le **collège des EPCI** est composé (Mars 2025) de :

- Communauté d'agglomération Baie de Somme
- Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- Communauté d'Agglomération du Calaisis
- Communauté d'Agglomératin Creil Sud Oise
- Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo
- Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin
- Communauté d'Agglomération Lens-Liévin
- Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer
- Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry
- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
- Communauté d'agglomération Coeur d'Ostrevent
- Communauté de communes du Pays Noyonnais
- Communauté Urbaine de Dunkerque

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q10-DE

- Métropole Européenne de Lille
- Ville de Fourmies
- Ville de Méru
- Ville d’Ostricourt
-

- le **collège des membres associés** rassemble l’Union Régionale pour l’Habitat Hauts-de-France, la Caisse des Dépôts, le Conseil départemental du Nord et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais

L’Assemblée générale du GIP rassemble les représentants des membres du GIP qui sont chargés de définir les orientations annuelles et les moyens afférents à leur mise en oeuvre.

Présidence du GIP

Le GIP est présidé alternativement chaque année par un représentant du Conseil régional et un représentant de l’Etat.

Le président de l’IREV est Antoine SILLANI, Vice-Président de la Région Hauts-de-France et Jean-Gabriel DELACROY, SGAR Hauts-de-France est Vice-président du GIP.

Ressources du GIP

Les membres de droit versent une participation financière annuelle qui permet d’assurer le fonctionnement ordinaire du GIP. L’IREV peut également assurer des actions particulières par des financements complémentaires.

Modalités d’accès

Adresse

Siège de région : 151 avenue du Président Hoover 59555 LILLE Cédex
Téléphone standard : 06 40 34 53 36

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL140926_Q10**
Objet :	**Adhésion au groupement d?intérêt public : Institut Régional de la Ville (IREV) ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-14 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Identifiant unique :	059-215901398-20260914-DEL140926_Q10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20260914-DEL140926_Q10-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_140926_Q10.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20260914-DEL140926_Q10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	849.4 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : Annexe_Q10.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20260914-DEL140926_Q10-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 septembre 2026 à 15h51min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 septembre 2026 à 15h52min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 septembre 2026 à 15h52min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 septembre 2026 à 15h52min25s	Reçu par le MI le 2026-09-18